

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 11 MARS 2021 A 19 H 00

SALLE DE LA MAIRIE AMY

Effectif légal : 11

Convocation du 05/03/2021

Nombres de Conseillers en exercice : 11

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 11 mars à dix-neuf heures s'est réuni le Conseil Municipal de la commune d'AMY dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Yann GUIGAND, Maire.

Présents : Madame FOYART Simone, Madame HEUSSE Julie, Madame LEFRANC Isalyne, Madame MANSBERGER Anne, Monsieur BOUCHOIR Gérald, Monsieur CARPENTIER Philippe, Monsieur FAGOO Philippe, Monsieur LANDUYT Aurélien.

Absentes excusées : Madame BEAUDET Marie-Josèphe (pouvoir Madame FOYART Simone), Madame GAUTHIER-DELATTRE Sandrine (pouvoir Madame FOYART Simone).

Secrétaire de séance : Monsieur BOUCHOIR Gérald.

1) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE.2021-03-1

Afin de procéder au vote des comptes administratifs de la commune et de l'assainissement, les membres du Conseil Municipal ont élu, à l'unanimité, Madame Simone FOYART, Présidente de séance. Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de la commune comme indiqué ci-dessous et se retire :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	174 497.22	243 674.33	51 293.73	18 503.31
Excédent année 2019		854 330.35		25 967.28
TOTAL	174 497.22	1 098 004.68	51 293.73	44 470.59

Après délibération des membres du Conseil Municipal, ont adopté à 10 voix POUR le compte administratif de la commune.

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT.2021-03-2

Afin de procéder au vote des comptes administratifs de la commune et de l'assainissement, les membres du Conseil Municipal ont élu, à l'unanimité, Madame Simone FOYART, Présidente de séance. Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'assainissement comme indiqué ci-dessous et se retire :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	120 473.11	87 937.17	70 215.99	320 059.67
Excédent année 2019			889 348.71	
TOTAL	120 473.11	87 937.17	959 564.70	320 059.67

Après délibération des membres du Conseil Municipal, ont adopté à 10 voix POUR le compte administratif de l'assainissement.

3) AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE.2021-03-3

Après avoir entendu l'énoncé du compte administratif de la commune, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme indiqué ci-dessous et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT SECT. INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2020	TOTAL POUR AFFECTATION
INVESTISSEMENT	25 967.28 €		-32 790.02 €	- 6 822.74 €
FONCTIONNEMENT	854 330.35 €		69 177.11 €	923 507.46 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 : 923 507.46 €

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget (1068) : 6 822.74 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 916 684.72 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSAINISSEMENT.2021-03-4

Après avoir entendu l'énoncé du compte administratif de l'assainissement, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme indiqué ci-dessous et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT SECT. INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2020	TOTAL POUR AFFECTATION
INVESTISSEMENT	- 889 348.71 €		249 843.68 €	- 639 505.03 €
FONCTIONNEMENT	48 371.32 €	48 371.32 €	- 32 535.94 €	- 32 535.94 €

Déficit d'investissement (001) : 639 505.03 €

Déficit de fonctionnement (002) : 32 535.94 €

4) TAUX D'IMPOSITION.2021-03-5

Monsieur le Maire donne lecture des directives de la direction départementale des finances publiques pour les nouvelles modalités de vote des taux à compter de cette année.

-« La date limite de vote des taux est fixée au 15 avril 2021.

Avec la disparition des taxes d'habitation sur les résidences principales, le nouveau taux pivot devient un taux foncier bâti
→ Les communes ne votent pas de taux de taxe d'habitation en 2021 et en 2022. Le taux de taxe d'habitation nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe d'habitation sur les logements vacants sera le taux de 2019.

Ce taux sera figé jusqu'en 2022 inclus.

Les communes retrouveront leur pouvoir de taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter de 2023. Ce taux s'appliquera également à la taxe d'habitation sur les logements vacants (si elles ont délibéré pour l'instituer).

→ Le taux de foncier bâti communal 2020 majoré du taux départemental 2020 (21.54%) sera le nouveau taux de référence pour chaque commune ».

Dans le souci de ne pas grever d'avantage l'imposition des foyers de la commune, il est proposé à l'assemblée de maintenir les taux des années antérieures comme indiqué ci-dessous :

	2020	2021
Taxe foncière bâti	8.72%	30.26% dont 21.54% départemental
Taxe foncière non bâti	36.55%	36.55%
CFE	8.21%	8.21%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de maintenir les taux en vigueur, ils donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

5) APPROBATION DU BUDGET DE LA COMMUNE.2021-03-6

Monsieur le Maire rappelle qu'il a l'obligation de présenter un budget équilibré en fonctionnement comme en investissement, il donne lecture des chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous pour le budget de la commune :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	1 132 886.72	216 202.00	919 825.56	926 648.30
Report année 2020		916 684.72	6 822.74	
TOTAL	1 132 886.72	1 132 886.72	926 648.30	926 648.30

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les propositions ci-dessous et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

APPROBATION DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT.2021-03-7

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous pour le budget de l'assainissement :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	130 060.54	162 596.48	74 536.32	714 041.35
Report année 2020	32 535.94		639 505.03	
TOTAL	162 596.48	162 596.48	714 041.35	714 041.35

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les propositions ci-dessous et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

6) MISE EN ROUTE DES TRAVAUX.2021-03-8

Monsieur le Maire rappelle que les ordres de service pour le commencement des travaux de Caméras de Surveillance, les travaux de réfection du porche de l'école primaire, les travaux de réfection du garage de l'école maternelle, l'ouverture d'une porte de secours entre l'école primaire et la bibliothèque ont été transmis aux entreprises concernées, que la pose de volets à l'étage des logements du presbytère est terminée, que le nettoyage du logement 6 Grande Rue a été effectué par l'entreprise BOCQUET Matthieu. La signalisation verticale et horizontale va être installée prochainement en ce qui concerne le parking de l'école et les logements du presbytère. Il a obtenu les renseignements sur les garanties de l'entreprise DEMULE et de ce fait, demande à l'assemblée pour commander ces derniers travaux.

Le dossier de l'installation de la pompe à chaleur sur les bâtiments communaux est encore à l'étude ainsi que celui de la réfection du logement 6 Grande Rue et seront donc revus lors d'une prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire pour le commencement des travaux de la salle des fêtes en ce qui concerne les huisseries et lui donnent tous pouvoirs pour l'application de cette délibération.

7) TONTES VILLAGE.2021-03-9

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise BOCQUET pour l'entretien du village :

Le montant global est de 10 291.20 € et comprend : la station d'épuration, les espaces verts du presbytère, le désherbage du cimetière, le terrain de football et les tontes de la commune avec passage à la débroussailleuse sur les talus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité la proposition de l'entreprise BOCQUET, ils donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

8) CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE.2021-03-10

Dans le but de former un ou une secrétaire pour le remplacement de Madame AMORY qui partira en retraite dans quelques années, Monsieur le Maire propose de créer un poste de rédacteur principal de première classe. Il explique que l'évolution vers la dématérialisation est une avancée intéressante mais que cela demande de plus en plus de technicité et impose un niveau de qualification supérieur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité la création du poste de rédacteur principal de première classe et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

9) QUESTIONS DIVERSES.

Arrêté de numérotation

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un permis de construire a été délivré Sentier du Tour de Ville. Il précise que la numérotation sise dans la rue de l'Eglise et portant le numéro 10 Ter n'a plus lieu d'être puisque la propriété a maintenant son ouverture Sentier du Tour de Ville.

A ce propos, il souhaite établir une numérotation côté pair. Le 10 ter rue de l'Eglise deviendra alors le 4 sentier du tour de ville et la numérotation des parcelles suivantes ira jusqu'au numéro 18. Les arrêtés de numérotation s'effectueront au fur et à mesure des nouvelles constructions.

Pour le moment c'est le numéro 4 et 18 qui seront créés. Monsieur le Maire établira les arrêtés pour ces deux numérotations qu'il transmettra d'abord au SNA (Service National de l'Adresse) puis aux intéressés.

Aire de jeux

L'assemblée souhaite connaître les modalités d'installation d'une aire de jeux pour les enfants. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait déjà eu des devis à cet effet et pense que l'on pourrait relancer les entreprises concernées pour la réactualisation. Il prendra contact avec Monsieur NANCEL qui est à la commission jeunesse et sport de la communauté de communes, afin de savoir si des aides ou subventions peuvent être distribuées pour ces aménagements. Enfin, Monsieur BOUCHOIR et Madame LEFRANC se chargent de l'étude de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10